



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE REGION
ÎLE-DE-FRANCE

ENGAGEMENT D'ADHESION

à la convention entre l'Etat et les services d'enregistrement de la demande de logement social

Entre le Préfet de la région Ile de France
Ci-après « l'Etat »

Et.....

.....

Ci-après « le service enregistreur »

Il a été convenu ce qui suit:

Article 1 : ADHESION

Le service enregistreur adhère par le présent engagement à la convention conclue entre le Préfet de la région Ile de France et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social le 6 juin 2011.

Le service enregistreur s'engage à :

- se conformer à l'ensemble des stipulations de la convention conclue entre le Préfet de la région Ile de France et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social le 6 juin 2011, figurant en annexe du présent engagement ;
- se conformer à toute modification qui serait opérée à la convention conclue entre le Préfet de la région Ile de France et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social le 6 juin 2011;
- se conformer aux textes législatifs et réglementaires en vigueur applicables au dispositif d'enregistrement des demandes de logement social.

Article 2 : FIN DE L'ADHESION

La présente adhésion prend fin dans les conditions fixées à l'article 7 de la convention conclue entre le Préfet de la région Ile de France et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social le 6 juin 2011.

La présente adhésion prend fin de plein droit dès lors que la convention précitée est résiliée à l'initiative du Préfet de la région Ile de France

Fait le.....à

L'Etat

Le service d'enregistrement

Représenté par le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,

Représenté par